

ENSEMBLE

Éducation Nationale

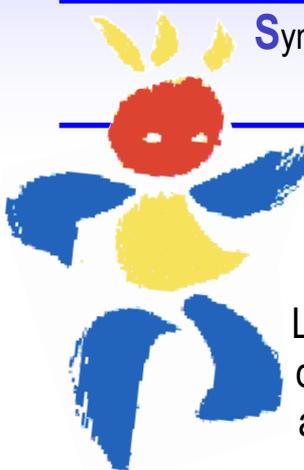
ISSN 1244.0701

N° 191 ☐ Novembre

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Rue des Écoles, 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Fax 04.66.49.15.09 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 15.05.2008 Prix 2 €



La participation massive à la manifestation du 19 octobre à Paris (2 cars de Lozère) a été une étape importante.

Elle a permis de démontrer notre refus collectif de voir notre système éducatif démantelé et ses enseignants bafoués.

La poursuite de l'action s'impose dans le cadre d'initiatives unitaires : nous ne pouvons plus rester dans nos classes à subir sans réagir.

Un appel unitaire est lancé,

Grève le jeudi 20 novembre.

Dans le même temps, nous sommes amenés à renouveler le mandat des représentants des personnels au niveau départemental et national.

Voter et faire voter SNUipp,

c'est donner la légitimité et la force à des militants d'être les porte-parole de la profession et d'en défendre les droits.

SOMMAIRE

- Agir Ensemble* : Demi-journée d'informations syndicales ; Grève le 20 novembre p. 2
- Éditorial* : *Làïque, gratuit et obligatoire* ; Boycott du CDEN ; *We can !* p. 3
- Administratif* : CAPD du 22 octobre, promotions et déclaration sur les RASED p. 4
- Administratif* : CAPD suite des promotions ; Lu au BO p. 5
- École en danger* : Agir ensemble pour les enfants... grève le 20 novembre

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le :

Demi-journée
d'informations
syndicales

Mercredi 19 novembre
à 9 heures
à Florac, Marvejols
et Mende,

Voir ordre du jour
et modalités en page 2
et sur <http://48.snuipp.fr>

Agir ensemble

Demi-journée d'informations syndicales mercredi 19 novembre à 9 heures

- FLORAC** : Groupe scolaire élémentaire La Croisette
- MARVEJOLS** : Groupe scolaire La Coustarade
- MENDE** : Salle de la Chicanette

Ordre du jour proposé :

- Points d'actualité
 - Bilan des actions
 - Budget 2009 et
 - Élections
 - Questions
- et poursuite
- carte scolaire.**
- professionnelles.**
- diverses.

On peut participer à la réunion du secteur de son choix (Florac, Marvejols ou Mende).

Réunions d'informations syndicales

Le SNUipp a obtenu le **report des animations pédagogiques** prévues le mercredi 19, dans les trois circonscriptions. Pour les participants, **ces 3 heures seront prises sur le quota d'heures de travail** dû par les personnels.

Comme détaillé en pages 6 et 7, devenir de l'école et qualité du service public : EPEP, maternelle, RASED, postes de remplaçants, organisation du temps de travail des enseignants, postes de mis à disposition : FOL, PEP, OCCE mais aussi EMALA, TICE, OCCE..., formations initiale et continue, rémunération, exercice et défense des droits syndicaux, élections professionnelles et paritarisme... autant de sujets sur lesquels la profession pourra s'informer et débattre lors de ces réunions d'informations syndicales.

Elles sont un droit, utilisons-le !

Jeudi 20 novembre, grève unitaire dans les écoles, à l'appel du SE-Unsa, du SGEN-CFDT et du SNUipp-FSU.

Assez ! Assez de mépris pour les élèves, les familles, les enseignants et l'école publique !

Les enseignants des écoles ont participé très nombreux à la manifestation nationale du 19 octobre.

Le ministre de l'Éducation Nationale n'a apporté aucune réponse au mécontentement et aux revendications exprimées.

La limite de l'acceptable est largement dépassée. C'est le métier et l'engagement professionnel des enseignants des écoles au service des élèves qui sont dévalorisés, critiqués et remis en cause en permanence. Après la parution de programmes à la vision passéiste, plus lourds alors que le temps d'enseignement est réduit de deux heures, aux attaques contre la maternelle et ses enseignants s'ajoutent l'autoritarisme et les pressions de l'administration sur le terrain.

Ce climat de défiance vis-à-vis du professionnalisme et des compétences des enseignants est insupportable.

Pour la première fois dans le premier degré, une augmentation de près de 20 000 élèves s'accompagnera de la suppression de 5500 postes et, sans aucune concertation ou évaluation, de l'annonce de la suppression des réseaux d'aides aux élèves en difficulté.

Qui peut croire un seul instant qu'avec un horaire diminué, des programmes plus lourds, moins d'enseignants, les réseaux d'aides aux élèves en difficulté supprimés, les élèves pourraient mieux réussir à l'école ?

Dans le cadre de la semaine d'action du 17 au 21 novembre, le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et le SNUipp-FSU décident d'appeler les enseignants des écoles à faire grève massivement notamment pour :

- que cessent le mépris et les mesures unilatérales imposées dans la précipitation et sans aucun dialogue social : EPEP, IUFM, SMA, ...exiger un autre budget qui permette de faire face à la hausse des effectifs et permette une véritable transformation de l'école qui favorise la réussite de tous les élèves.
- le maintien des RASED.
- un véritable dialogue social, le respect des droits syndicaux et du paritarisme.
- le maintien des œuvres complémentaires de l'école publique...

(voir pages 6 à 8)

Éditorial

Laique, gratuit et obligatoire

Pour Monsieur Darcos et pour le gouvernement ,
comme pour les "libéraux" de toutes nuances,
notre système éducatif est obsolète.

Basé sur la laïcité, la gratuité et l'obligation ,
(mots honnis de leur idéologie),
il est soutenu par une majorité de Français dans les sondages
et beaucoup en Europe et dans le monde l'envient.
Pendant longtemps, ils n'ont pas pu l'attaquer de front,
d'où une campagne de dénigrement qui date depuis plusieurs
gouvernements : le "mammoth", les absences, la maternelle,
les remplacements, les postes "hors de la classe"...

Aujourd'hui, avec l'élection de Nicolas Sarkozy,
le masque est tombé.

C'est par pans complets que la démolition est mise en œuvre :
formation professionnelle initiale et continue,
programmes et méthodes éducatives et pédagogiques,
école maternelle française, pourtant exemplaire,
aide aux enfants en difficulté par les RASED,
œuvres complémentaires éducatives, sportives, culturelles...
qui échappent trop au "marché",
système de remplacement,
direction d'école et tissu scolaire mis à mal par les EPEP...

Dans le même temps les avantages consentis à l'enseignement
privé, la "laïcité positive" qui cache mal le cléricisme,
et la flagornerie en direction d'une opinion publique
désorientée par la crise et inquiète pour l'avenir de ses enfants
permettent la remise en cause du service public d'éducation.

En Lozère, plus qu'ailleurs,
cette politique peut avoir des conséquences dramatiques.

Tous Ensemble
pour l'École publique laïque, gratuite et obligatoire
c'est le moment d'intervenir vite et fort.

" Nous le pouvons ! "

Mende, le 7

Boycott du CDEN du 7 novembre

Le CDEN du vendredi 7 n'a pu avoir lieu
le quorum n'étant pas atteint.
Les dix représentants des personnels
FSU et UNSA, les représentants des
parents FCPE, le représentant des
œuvres complémentaires (FOL, JPA,
PEP, OCCE...) ainsi que quelques
élus, conseillers généraux et maires
ont boycotté la réunion.

Un argumentaire sur le choix idéologique
du gouvernement, d'organiser le
démantèlement de l'Éducation Nationale
et des Associations Complémentaires
de l'Enseignement Public a été distribué.

Un communiqué de presse, signé
par les organisations du milieu éducatif :
FCPE, FSU, UNSA-Education,
Ligue de l'Enseignement, OCCE 48,
PEP, SE-Unsa, SNUipp-FSU,
UL DDEN, a été diffusé.

We can !

*" Votre victoire a démontré
que personne ne devrait avoir peur de
réver de changer le monde
pour le rendre meilleur."*

Ce message de Nelson MANDELA
à Barack OBAMA illustre parfaitement
la portée des résultats des élections
du 4 novembre aux États-Unis.

L'arrivée au pouvoir d'un Président
Afro-Américain dans un pays qui a
si longtemps pratiqué la discrimination,
est de toute évidence
un événement planétaire majeur.

Il est arrivé là quelque chose
qui interdit de continuer à voir
le monde comme avant, surtout du fait
d'un résultat dû au suffrage universel.

Si notre Président de la République
"perd" son ami et modèle,
le Texan Georges W. BUSH,
ceux qui en France et dans le monde
espèrent des jours meilleurs,
ont toutes les raisons de se féliciter
du changement intervenu
Outre-Atlantique.

Ils savent pouvoir, eux-aussi, changer
leur quotidien : " Yes, we can! "

Reste que si la page BUSH
est tournée, et de belle manière,
le plus dur va être maintenant
de la tourner dans les faits.

Administratif

Compte-rendu de la CAPD du 22 octobre

A l'ordre du jour, les promotions des Professeurs des Écoles.

Le SNUipp

a rappelé ses revendications :

- avancement de tous au rythme le plus rapide
- accession de tous les instituteurs au corps des PE avec reconstitution de carrière
- transformation de la hors classe en échelon supplémentaire accessible à tous

Le SNUipp a dénoncé le fait que les PE "nouveaux recrutés" bien que promouvables, se voient privés de promotions au grand choix pour les passages du 6^e échelon au 7^e mais aussi du 7^e au 8^e échelon et du 8^e au 9^e échelon du fait de leur "mise en concurrence" avec des instituteurs intégrés PE par liste d'aptitude, eux-mêmes privés de la reconstitution de carrière qui les aurait reclassés aux 10 ou 11^e échelons.

En effet, dotés d'une ancienneté beaucoup plus grande et parfois d'une note plus élevée, les instituteurs bénéficient de toutes les promotions au grand choix **sans pour autant rattraper leur perte de carrière.**

Ainsi toute la profession est perdante.

Alors que le SNUipp avait refusé de signer ce texte avec le Ministère Allègre, le SE avait donné son accord. Aujourd'hui encore, **tous les personnels en subissent les effets pervers** qui ont des conséquences financières importantes et injustes.

Les délégués du SNUipp ont fait la déclaration ci-contre pour les RASED

Tableau de service, 60 heures

Le SNUipp est aussi intervenu sur le tableau de service concernant les 60 heures dénonçant la lourdeur de l'outil et la suspicion induite envers les personnels. Il a annoncé **une consigne de refus de renvoyer ce tableau en cas de maintien en l'état.** L'administration a reconnu le bien fondé de l'analyse syndicale sur cet outil sensé "aider les écoles".

Dans l'attente d'une solution qui doit intervenir, le syndicat appelle à ne plus renvoyer ce document ou les modifications qui pourraient intervenir.

RASED

Des déclarations ont été faites à plusieurs reprises assurant qu'il n'y avait pas de lien entre l'aide individualisée et le travail des RASED.

Au détour du budget 2009, on apprend la proposition de suppression de 3000 postes affectés aux RASED.

Le SNUipp dénonce cette atteinte grave à la qualité de l'aide apportée à nos élèves.

Qui peut croire que l'école va réussir à combattre l'échec scolaire en substituant les aides des personnels spécialisés des RASED par le dispositif qui se met en place dans le cadre des 60 heures ?

C'est bien de la part du gouvernement sous un prétexte d'économies, démenti par la crise et le renflouement des banques, une volonté de casse du service public d'Éducation et son alignement sur le privé. Ce démantèlement a besoin de réduire au silence toute Résistance comme le montre les récentes atteintes au droit syndical.

Le SNUipp restera vigilant et continuera à revendiquer les moyens pour une école publique, laïque de qualité prenant en compte tous les élèves et ses personnels.

Ont été promus :

Au Grand Choix

Du 4e au 5e échelon Barèmes de 29.667 à 30.000

Au 01/09/08 :
- MENOUX Sandra
- NUNES Isabelle
- MEISSONNIER Nathalie
Au 25/10/08 :
- VALLES Thierry
Au 01/01/2009 :
- MORIN Aurélie

Du 5e au 6e échelon Barèmes de 33.500 à 36.000

Au 01/09/08 :
- BESSIERE Johanne
- BOUDON Carole
- VIEU Géraldine
- DUPIAT Delphine
Au 27/10/08 :
- COMMANDRE Olivier
Au 01/03/09 :
- CATRIN Magali
- SERRANO Julien
- ROQUEPLAN Thibault

Du 6e au 7e échelon Barèmes de 47.897 à 51.394

Au 01/10/08 :
- GALAN Sophie
Au 01/12/08 :
- HICAUBERT Karine
Au 15/01/09 :
- PARAYRE Christophe
Au 01/03/09 :
- LEPRETRE Muriel
- DOUET Éric
- TERME Marie-Christine
Au 01/06/09 :
- LEREAU Chantal

Du 7e au 8e échelon Barèmes de 54.925 à 57.506

Au 20/09/08 :
- HUGON Jacques
Au 02/11/08 :
- MASSON Éric
Au 26/02/09 :
- ANACKIEWICZ Isabelle
Au 01/03/09 :
- MALHERBE Suzanne
- ANACKIEWICZ Claude

Au 02/03/09 :
- BOUTET-CANSELL Clarisse

Au 01/04/09 :
- PAULET Geneviève
Au 01/06/09 :
- PERSEGOL Didier
Au 20/07/09 :
- MAUREL Xavier

Du 8e au 9e échelon Barèmes de 50.569 à 54.000

Au 01/09/08 :
- BERTRAND David
Au 07/11/08 :
- PERSEGOL Laurence
Au 19/06/09 :
- GUARDIA Sylvie

Du 9e au 10e échelon Barèmes de 69.358 à 74.386

Au 01/09/08 :
- SIOL Claudette
Au 01/10/08 :
- LIOURE Laurence
Au 30/12/08 :
- FOURETS Brigitte

Au 01/01/09 :
- CHAMPETIER Jacques
- MOURNET Marie-Andrée

Du 10e au 11e échelon Barèmes de 74.311 à 75.036

Au 01/09/08 :
- CHARDENOUX Jean-Luc
- LARTAUD Lucien
Au 23/11/08 :
- CABIRON Françoise

Au Choix

Du 5e au 6e échelon Barèmes de 32.000 à 35.261

Au 27/06/08 :
- LOPEZ Céline
Au 01/09/08 :
- PRAT Julie
- CAUCAT Hugues
- DELABRE Aurore
Au 01/12/08 :
- MASSE Nathalie
Au 17/12/08 :
- CHANTRE Magali

Au 28/02/09 :
- VEYRUNES Lucie
- SOULIER Séverine
- MEYRIAL-LAGRANGE

Christine
- TAURISSON-ALES
Samuelle

- MEZY Julien
- BONAMUZA Laurent
Au 01/03/09
- MEYRIAL-LAGRANGE
Karine

- PERRIER Isabelle
Au 01/06/09 :
- BRASSAC Valérie
- DUSSAP Véronique

Du 6e au 7e échelon Barèmes de 37.500 à 50.378

Au 01/09/08 :
- JAUVERT Véronique
- MALET Agnès
- BUISSON Brigitte
Au 15/10/08 :
- LAVAL Frédéric
Au 19/11/08 :
- JEAN Christian

.../...

Administratif

Au 30/05/09 :
- TOURRENC Christelle

Du 7e au 8e échelon Barèmes de 42.156 à 55.922

Au 01/09/08 :
- CAYROCHE Yolande
- JAFFUEL Karine
Au 23/09/08 :
- BOURGEAT Claudine
Au 29/09/08 :
- BOYER Martine
Au 01/11/08 :
- DUPENLOUP J-Charles
- ROSSIGNOL Joëlle
- MEJEAN Guy
- CHARBONNEL Sandra
Au 18/11/08 :
- SCHERRER Sophie
Au 01/12/08 :
- GIRAL Gilles
Au 03/12/08 :
- WEINSANTO Nathalie
Au 04/01/09 :
- LAURENCY Claire
Au 09/01/09 :
- OHIAMI Christelle
Au 29/01/09 :
- MOLL Véronique
Au 25/02/09 :
- CROUZET Marie-France
Au 05/03/09 :
- VEYRIER Chantal
Au 01/04/09 :
- PISANESCHI Carole

Du 8e au 9e échelon Barèmes de 50.333 à 64.167

Au 19/09/08 :
- HERMET Hélène
Au 08/10/08 :
- FALLET Martine
Au 01/11/08 :
- SANTA Ghislaine
Au 28/11/08 :
- CHAUD Gilles
Au 01/01/09 :
- LAJOURS Joëlle
Au 26/01/09 :
- CAVALLO Lysianne
Au 23/02/09 :
- COULET Fabienne

Du 9e au 10e échelon Barèmes

de 69.086 à 71.158
Au 01/09/08 :
- CHASTANG Pierre
Au 01/11/08 :
- VIGROUX Thierry
- GATRY Richard
Au 01/01/09 :
- GAILLARD Sylvie
- GAY Jean-Louis
Au 01/04/09 :
- FOLCHER Christian

Du 10e au 11e échelon Barèmes de 68.350 à 70.461

Au 01/10/08 :
- BOUTIN Catherine

Au 01/12/08 :
- LAGANNE Jacqueline
Au 06/01/09 :
- FAURE Aline
Au 12/08/09 :
- TERRISSE Alice

à l'Ancienneté

Du 2e au 3e échelon

Au 01/09/08 :
- DUCASTEL Sonia
- PATTINSON Aurélie
- BRUN Flore
- CERQUEIRA Guillaume
- BURGUN Aurélie
- DELON Aurore
- LAVILLAT Gaëlle
- BRUNEL Marlène
- GUIGUES Jordane
- BONNEFILLE Fanny
- DARDE Hélène

Du 3e au 4e échelon

Au 01/09/08 :
- VEXLARD-GUIOT Marie
- RUQUET Gabriel
- LAZES Florence
- GILET Aurore
- ROUX Jessica
- PEYTAVIN Marie
- CHOUILLY Aurore
- LAFONT Karine
- AGUD Émilie
- JOULIE Maud

Du 4e au 5e échelon

Au 01/09/08 :
- VALY Cristelle
Au 08/09/08 :
- SARRUT Régis
Au 08/12/08 :
- MORENO Stéphanie
Au 01/03/09 :
- CONNOR Sigrid
- CAMPPEL Peggy
- FERRER Fabienne
- BONNAL Mélanie
- CHAIZE Estelle
- REY Stéphanie
- FREITAG Virginie
Au 23/03/09 :
- VALENTIN Laetitia
Au 01/04/09 :
- EXBRAYAT Anne-Laure
Au 01/06/09 :
- CALVO Laura
Au 03/07/09 :
- GELY Annie
Au 09/07/09 :
- GERBAL Carole
Au 27/07/09 :
- YZERN Odile

Du 5e au 6e échelon

Au 04/09/08 :
- FOLCO Mathilde
Au 27/09/08 :
- HERBERA Ivan
Au 01/11/08 :
- SALENDRES
Jean-Sébastien
- DELHAYE Bertrand

Au 01/06/09 :
- MAURIN Amélie

Du 6e au 7e échelon

Au 01/09/08 :
- GIRAL Sophie
Au 01/12/08 :
- BERNARD Alice
Au 15/06/09
- TICHIT Nathalie

Du 7e au 8e échelon

Au 24/09/08 :
- BERTIN Cécile
Au 28/02/09
- GROS Georges
Au 01/03/09 :
- DAVID Claudette
Au 15/03/09 :
- LARGUIER Christophe
Au 01/05/09 :
- ROCHE Fabienne

Du 9e au 10e échelon

Au 01/09/08 :
- VITROLLES Véronique
Au 01/04/09 :
- CALMEIL Françoise
Au 30/06/09 :
- VERNHET Martine
Au 08/08/09 :
- COULON Laurent

Du 10e au 11e échelon

Au 17/04/09 :
- DELABRE Didier

Stagiaires IUFM

Du 1er au 2e échelon

Au 01/12/08 :
- ABEL Tomas
- BERNAT Soazig
- CHANAL Annabelle
- FRANGOS Mélina
- LAZZARELLI Julie
- LUNET DE LA
JONQUIERE Sophie
- MAGNERES Marie-Aude
- MAZOYER Mélanie
- MEYNIAL Céline
- TESTUD Mylène
- VIALA Émilie

Du 2e au 3e échelon

Au 19/11/08 :
- BENOIT Lise
- LESCURE Émilie
Au 22/11/08 :
- PUJOL Caroline

Reclassement des néo-titulaires

Au 01/09/08 :
- ASSANT Julia 4e éch.
report ancienneté 5 m 23 j
- GERBAL Carole 4e éch.
report ancienneté 1a7m22j

Hors classe

Du 5e au 6e échelon
Au 11/04/09 :
- BASCLE Anne

Hors contingent Directeurs spécialisés

Du 7e au 8e échelon
Au 01/03/09 :
- MAILLET Christophe

Du 8e au 9e échelon
Au 01/05/09 :
- DECOUZE Pascal

Du 4e au 5e échelon
de la Hors classe
Au 01/10/08 :
- GAL Joël

Du 5e au 6e échelon
de la Hors classe
Au 01/01/09 :
- ANDRE Rémi
Au 01/07/09 :
- GELY Robert

Élections CAPD & CAPN 2008

des élus actifs
et représentatifs,

Votez pour
les listes du
SNUipp-FSU

Voir
en pages 10 et 11

Lu au B.O.

n°37 du 2 octobre 2008

Activités éducatives : 20e Semaine de la presse et des médias dans l'école.

n°38 du 9 octobre 2008

Protection judiciaire de la jeunesse : Mesure d'activité de jour (MAJ)
 Activités éducatives: Coopération franco-allemande - Journée franco-allemande du 22 janvier 2009

n°40 du 23 octobre 2008

Relations avec les associations : Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public arrêté du 15-10-2008

n°41 du 30 octobre 2008

Actions éducatives : Parlement des enfants 2008-2009

n°7 du 6 novembre 2008

Mobilité des personnels enseignants du premier degré - rentrée scolaire 2009

n°42 du 6 novembre 2008

Encart : Accord cadre entre le ministère et la MGEN
 Indemnités : Taux des indemnités indexées; Taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles
 Rémunération : Assistants étrangers de langues vivantes
 Activités éducatives : Actions éducatives en faveur de la langue française - année 2009 (Collèges).
 Formation : Les universités des métiers du français langue étrangère - B.E.L.C. 2009.

École en danger

Agir Ensemble pour les enfants et leurs

Le métier et l'engagement professionnel des enseignants des écoles sont dévalorisés, critiqués et remis en cause en permanence par le Ministre. Mais dans un but bien précis : casser l'école publique et hypothéquer l'avenir de vos enfants. Son but, un service public "a minima" et une Ecole privée payante dès la maternelle pour les couches moyennes et aisées qui pourront payer.

Réduction du temps d'enseignement

Les deux heures hebdomadaires de classe supprimées aux élèves du premier degré étaient-elles de trop (l'année scolaire des petits français serait la plus chargée d'Europe) ? Si oui pourquoi les ajouter aux enfants en difficulté dont la journée scolaire est déjà trop longue ? Si non, pourquoi les retirer à tous les élèves ?

Les deux heures supprimées imposent la remise à plat des rythmes scolaires.

Les chrono biologistes ont beau s'époumoner, cette fois ci encore, ce sont les contraintes des adultes qui s'imposent aux enfants.

Mais ces deux heures supprimées permettent surtout à notre ministre de récupérer des postes d'enseignants spécialisés dans les RASED (voir ci-après) sans avoir l'air de réduire l'aide aux élèves en difficulté. Il nie le fait que des aides complémentaires spécifiques dans l'école, puissent être nécessaires dans certaines situations.

Dans les Lycées, la réduction des heures d'enseignement et la fin des groupes classes dédoublées prévues dans la réforme de la classe de seconde pour la rentrée prochaine sont des mesures semblables qui vont dégrader les conditions d'enseignement des élèves avec pour seule finalité de ne pas créer

les postes nécessaires et à plus ou moins longue échéance, la suppression d'emplois.

Nouveaux programmes

La mise en place "de programmes plus lourds dont la vision passéiste s'accompagne d'un temps d'enseignement réduit de deux heures" ne peut provoquer que davantage d'échec scolaire. Deux anciens ministres de gouvernements opposés : Jack LANG et Luc FERRY ont condamné d'une même voix cette pseudo "réforme".

Maternelles

Les menaces sur la scolarisation des plus petits auront des retombées sur toutes les écoles du département et notamment en milieu rural. Après les propos blessants du Ministre de l'Éducation nationale tenus au Sénat réduisant le travail avec des enfants de deux à trois ans à "faire faire des siestes ou changer des couches", la commission sénatoriale publie un nouveau rapport à charge contre l'école maternelle. Alors que l'intérêt des enfants nécessite de travailler la continuité entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle, ce rapport préconise d'exclure de l'école maternelle les enfants de moins de trois ans, se propose "d'imaginer" une nouvelle forme d'accueil, le jardin d'éveil, et d'instaurer "une sorte d'examen d'admission" à l'école maternelle qui écarterait de l'école les élèves qui, par exemple en matière d'acquisition du langage, en ont le plus besoin !

Ces propositions ne s'appuient sur aucun rapport précis d'évaluation de la scolarisation précoce. Elles reviennent sur la loi actuelle qui prévoit d'étendre la scolarisation des enfants de moins de trois ans, en priorité, dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

Cette volonté d'économiser des postes à l'école maternelle,

de remettre en cause, à terme, le principe de gratuité, aboutit à une réduction des ambitions du service public d'éducation. Ce serait la fin d'une école maternelle française partout citée en exemple.

RASED

Réseaux d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté

La suppression des RASED (3000 postes au plan national) est une des conséquences de la nouvelle "organisation" de la semaine scolaire. Quelles retombées chez nous ? Que deviendrons demain, dans nos classes, les enfants en grande difficulté ? Il est urgent de signer la pétition en ligne

www.sauvonslesrased.org

Remplacement des maîtres absents

Depuis quelques années, l'augmentation des remplacements non assurés dans le Premier degré et le recours aux emplois précaires et aux heures supplémentaires dans le Second degré ont déjà commencé. Le texte de loi sur "l'accueil en cas de grève" prévoit aussi que les communes doivent assurer l'accueil "en cas d'absence inopinée". Dans les écoles on veut substituer aux Titulaires-remplaçants (TR) formés, des employés communaux ou des vacataires. Outre le transfert de charges sur les collectivités locales, les recrutements et la formation de personnels correspondants et les problèmes de responsabilité auxquels les maires vont être confrontés, la qualité de l'enseignement est fortement compromise par des garderies qui remplaceraient les enseignements délivrés par des personnels formés.

École en danger



grève le 20 novembre pour l' École

Tissu scolaire

La suppression de 13 500 postes au budget 2009 aura inévitablement des conséquences sur le tissu scolaire lozérien.

En 5 ans (2007 – 2011), 60 000 emplois auront disparu dans l' Éducation nationale. Entre le Premier et le Second degré, 120 postes minimum sont menacés dans l'enseignement en Lozère. Les petits collèges lozériens de proximité, font l'objet d'une offensive qui peut leur être fatale.

Aides de Vie Scolaire Emplois de Vie Scolaire

Vu le projet de budget 2009, le maintien de ces emplois n'est pas assuré.

Ils sont pourtant indispensables pour l'accueil des élèves en situation de handicap et le bon fonctionnement des écoles.

EPEP et direction d'école

La mise en place des Établissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP) est relancée par un projet de loi déposé en septembre par trois députés UMP. Ces "hyperécoles" de 13 à 15 classes regroupées avec notamment un directeur administratif et une autonomie financière seraient gérées par un "Conseil d'administration" le plus souvent présidé par un élu local. La création d'EPEP va donc conduire à une réduction significative du nombre des directions d'école.

Les DDEN, sans doute trop "laïques" et soucieux de la qualité du service public, es-qualité, en sont exclus. La mise de l' École sous la coupe des élus locaux et les textes modifiés sur la nomination des enseignants qui viennent d'être publiés laissent prévoir

des pressions multiples et un retour à la situation existant avant les Lois de la IIIe République. L'école laïque est en grave danger.

Recrutements Formation

Après l'intégration des IUFM à l'Université, le recrutement à bac + 5 le nouveau concours... et la disparition des fonctionnaires stagiaires, posent la question essentielle d'une véritable formation professionnelle. Enseigner est un métier qui s'apprend. Le retour au "*Maître d'école version cinéma avec Coluche*" provoquera-t-il la mort de l'IUFM de Mende ?

Associations complémentaires

Elles sont menacées dans leur existence. Le Ministre supprime 1 500 emplois mis à disposition dans le budget 2009 et réduit considérablement l'aide financière apportée à ces mêmes associations. Ce coup bas, d'origine idéologique, remet en cause leurs activités auprès des jeunes et des enseignants. En Lozère ce sont les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP), la Fédération des Oeuvres Laïques (FOL), l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), la Jeunesse au Plein Air (JPA), les Éclaireurs de France... qui sont visés (s'y ajoutent les CEMEA, la FOEVEN et les Francas hors du département).

Les centres et établissements, les activités éducatives, sportives et culturelles, scolaires et extra-scolaires qu'elles gèrent ou qu'elles animent sont en danger.

Les conséquences humaines, sociales et économiques sont considérables pour le département :
 Environ 100 emplois directement menacés dans ces associations ;

- Plus de 10 000 enfants et adolescents privés de l'action éducative d'Associations agréées ;
- Disparition de 5 millions d'euros actuellement directement réinjectés dans l'économie locale et faisant "vivre" de nombreux emplois induits.

L'éducation est une richesse pour notre pays. La réussite de tous doit être au cœur de nos préoccupations et tous les moyens doivent être mis en œuvre pour y parvenir.

Appel unitaire
à la grève
jeudi 20 novembre
(SE-Unsa, du SGEN-CFDT
et du SNUipp-FSU.)

Assez !
Assez de mépris
pour les élèves,
les familles,
les enseignants
et l'école publique !

à diffuser

Lettre aux familles (ou éventuellement utiliser la double page précédente), à remettre sous pli fermé.
Voir avec la mairie, la diffusion aux familles, des conséquences sur le fonctionnement de l'école.

Madame, Monsieur,

Tous les jours nous cherchons à créer les conditions de la réussite de tous les élèves. En effet nous savons combien l'acquisition des connaissances est décisive pour chaque élève. Nous avons à la rentrée des classes attiré votre attention sur les profonds bouleversements liés aux nombreuses décisions ministérielles.

Le budget 2009 prévoit à la rentrée prochaine la suppression de 13 500 postes d'enseignants dont 6 000 professeurs d'école alors que 16 400 élèves supplémentaires sont attendus. Le dispositif d'aides spécialisés aux élèves (RASED) risque de disparaître. La maternelle est remise en cause.

Qui peut croire qu'avec moins d'heures de classe chaque semaine, des programmes plus lourds, moins d'enseignants, la suppression des dispositifs d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté, les élèves pourraient mieux réussir à l'école ?

Ces mesures constituent une rupture sans précédent avec les fondements de l'école publique. Elles tournent le dos à l'école de la réussite de tous et constituent un véritable démantèlement de l'école publique.

Le dimanche 19 octobre, plus de 80 000 personnes (parents, associations complémentaires de l'école, enseignants) ont manifesté à Paris pour exprimer leur désaveu de cette politique. Le ministre est resté sourd à nos demandes.

C'est la raison pour laquelle nous serons en grève le jeudi 20 novembre.

En effet nous exigeons un autre budget qui permette de faire face à la hausse des effectifs, le maintien des réseaux d'aides (RASED), la reconnaissance du rôle essentiel de l'école maternelle, une prise en charge des élèves handicapés digne de ce nom. Nous exigeons respect et dignité pour l'école publique, les élèves et les enseignants !

Nous comptons sur votre compréhension et votre soutien pour défendre et construire ensemble l'école dont nos enfants ont besoin. Cordialement.

La déclaration préalable doit parvenir 48 heures au moins, comprenant un jour de classe (jour ouvré).

Exemple : pour une grève le jeudi, la déclaration doit parvenir lundi soir au plus tard.

Conserver un double de la déclaration et/ou accusé d'émission du fax. (voir aussi sur <http://48.snuipp.fr>)

Nom :

Prénom :

Affectation :

à M. l'Inspecteur d'Académie de la Lozère
s/c de M. l'IEP de

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la Constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs. Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du 20 novembre 2008 à partir de 8 heures. **Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.**

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Le 15 novembre 2008

Signature

Le BO du 6 novembre publie une note de service sur la mobilité. Elle a pour objet de donner les instructions pour les permutations nationales et, nouveauté, les mouvements départementaux. Elle n'a fait l'objet d'aucune réelle concertation et a été présentée aux organisations syndicales quasiment finalisée. Enfin, elle entérine des décisions qui n'ont pas encore été réglementées. Voilà ci-après, les changements induits par cette note de service.

Réduire les qualifications

Cette note de service affiche clairement la possibilité d'être affecté sur des postes exigeant aujourd'hui une qualification à partir d'un simple entretien (IMF, CPC, CLIS). Il en est de même pour la direction d'école. Le CAFIPEMF et le CAPASH deviennent d'une utilité réduite. Outre l'aspect économique, coût des certifications et des stages, les possibilités de mobilité durant la carrière sont réduites ainsi que la diversité des fonctions venant en aide aux élèves ou aux enseignants. Après la suppression des postes de RASED, on peut légitimement penser que la création d'EPEP va conduire également à une réduction significative du nombre de directions d'école.

Individualiser les carrières

L'insistance sur l'aspect indicatif des barèmes, la multiplication des postes à profil attribués hors barème obéissent à la volonté affichée de mettre fin à la gestion collective. Ainsi les collègues n'auront plus de repères communs, de règles claires pour pouvoir se projeter ou simplement contrôler le traitement de leur demande. Pas étonnant dans ce cadre de voir le rôle des délégués du personnel réduit à une simple information du tableau des affectations après que les personnels aient été informés individuellement de leur future affectation. Pas étonnant non plus de voir

le recours à des plate-formes téléphoniques privées pour accompagner individuellement chaque collègue dans ses démarches.

Réduire le rôle des délégués du personnel

Que les délégués du personnel puissent demander des comptes au nom de leurs collègues, qu'ils puissent garantir la transparence et qu'ils puissent veiller au respect de l'équité est aujourd'hui insupportable pour le ministère. Pour parvenir à ses objectifs, l'administration doit pouvoir travailler seule, faire le choix des "méritants" sans interférence. Le ministère a exprimé sa volonté de réduire à son minimum le rôle des CAPD. D'ailleurs, l'élaboration de ces nouvelles règles en est la preuve. Le ministère travaille depuis deux ans sur ce dossier pour aboutir à un projet qui est présenté à tous les IA puis ensuite est soumis à deux heures de concertation avec les organisations syndicales sans aucune marge de manœuvre. Pour le **SNUipp**, la CAPD doit être informée et donner son avis à toutes les étapes du mouvement des personnels. C'est une condition indispensable pour garantir l'équité et la transparence de ces opérations.

Dans ce contexte, les élections professionnelles sont l'occasion d'exprimer le refus de l'arbitraire et l'attachement à l'équité et à la transparence. La participation du plus grand nombre d'instituteurs et professeurs des écoles à ces élections est essentielle.

Mon affectation doit-elle être le fait du prince ?
Défendez le paritarisme
VOTEZ !

Quelques mesures

Le barème n'est plus une référence

Postes hors barèmes, insistance sur le caractère indicatif du barème pour une affectation, limitation des possibilités de contrôle des délégués du personnel, tout concourt à ne plus avoir de référence au barème qui aujourd'hui est seul garant de la transparence et de l'équité.

La multiplication des affectations après un simple entretien laisse libre l'inspecteur d'académie de choisir quel collègue occupera tel ou tel poste.

Néo-titulaires : des modalités et des personnels qui n'existent pas

Pour les néo-titulaires, le projet anticipe le mode de recrutement et de formation notamment par "le choix de l'enseignant référent" dont nous n'avons aucune définition précise et par les modalités de formation qui "pourront se dérouler, le cas échéant, hors du temps de présence devant élèves" soit sur les 108 heures.

On trouve également le compagnonnage et le rôle accru du directeur.

Tous ces éléments doivent faire l'objet de discussions dans le cadre du nouveau mode de recrutement et sont mis en œuvre alors qu'à la rentrée 2009 les néo-titulaires sont des PE2 sortants qui ne relèvent pas des nouveaux dispositifs.

Suppression "anticipée" des RASED

A ce chapitre, figure un paragraphe sur les conséquences de la suppression des 3000 postes E et G de RASED ! Il est en effet demandé aux IA "d'apporter une attention particulière aux maîtres spécialisés qui devront recevoir une affectation en poste fixe en adéquation avec leurs compétences".

Confirmation que les "ré affectations" annoncées dans le budget correspondent bien à des suppressions de postes E et G.

La notion d'affectation "en adéquation" peut recouvrir des postes d'enseignants référents, maîtres de soutien RAR, CLIS, EGPA mais aussi en classe ordinaire en zones difficiles.

Accompagnement des collègues

Des plate-formes téléphoniques seront mises en place pour conseiller et accompagner. Elles seront constituées de personnels de l'IA quand ce sera possible ou, dans le cas contraire, de plate-formes privées.

Chaque collègue sera, individuellement, informé de son projet d'affectation sans pouvoir contrôler qu'il a été traité avec équité.

A cette étape, aucun contrôle n'aura pu être effectué par les délégués du personnel. Chaque collègue se retrouve ainsi seul avec des informations distillées par personnes étrangères à l'Éducation nationale.

Élections professionnelles

Appel à voter SNUipp-FSU

Par delà nos diversités, nos opinions, nous, institutrices, instituteurs, professeurs d'écoles et PEGC de Lozère, actifs et retraités, appelons à voter pour les listes présentées par le SNUipp et la FSU aux élections paritaires du 2 décembre 2008.

- Pour la défense de l'École Publique Laïque et de ses personnels;
- Pour la satisfaction des revendications (recrutements, aide aux enfants en difficulté, maternelles rurales, direction d'école, remplacements, emplois et auxiliaires de vie scolaire,...);
- Pour l'unification des catégories dans un corps unique;
- Pour renforcer le syndicalisme unitaire.

Les candidats,

Sandrine BAUMLÉ, réf. Marvejols-St Chély - Claude BONNEFILLE, Bec de Jeu - Michèle CHARDENOUX, collègue Mende - Claire CORDESSE, RASED Marvejols - Éric DOUET, TR Aumont - Jean-Charles DUPENLOUP, TR Florac - Florac - - Estelle GILLES, adj. mat. Langogne, Karine HICAUBERT, adj. La Canourgue - Christelle MARTIN, adj. Le Chastel Nouvel - Nathalie PERRET, Adj. Barjac - - Samuelle TAURISSON, dir. Les Bondons -

Actifs et retraités,

Edmond MICHEL, retr. **Badaroux** - Josette QUINTIN, retr. (ex élue CAPD)
Banassac - Marie Thérèse CHAPELLE, adj. (ex élue CAPD) ; Mathilde FOLCO, dir. ; Françoise GERBAL, TR **Barjac** - Magali BERGOGNE, TR **Balsièges** - Ginette et Jean Pierre CHASSAGNE, retr. - Martine CHAUSI, adj. **Chanac** - Florence LAZES, adj. **Chirac** - Isabelle AGULHON, adj. ; Éric BEAUCLAIR, CPC ; Cécile CHAPEL, adj. ; Nathalie COUDERC-BUISSIÈRE, itinérante anglais ; Christine et Gérard DOUTRES, adj. ; André FOURETS, RASED (élu CAPD sortant) ; Stéphane MAURIN, dir. ; Françoise PASCAL-BONNET, adj. ; Denise ROCHER, retr. (ex élue CAPD) ; Ghislaine SANTA, adj. (ex élue CAPD) ; Thierry VIGROUX, TICE **Florac** - Sophie AURAND, adj. ; Christèle CORNET, RASED ; Gilles CORNET, adj. (ex élu CAPD) ; Stanislas OHIAM, adj. **Langogne** - Véronique DEROIT, adj. ; Sonia DUCASTEL, dir. ; Bénédicte GALTIER, adj. ; Martine VERNHET adj. **Hures-La Parade** - Christian FOLCHER, dir. **Le Bleymard** - Sophie FEFFER, adj. ; Carol PISANESCHI, adj. **Le Chastel Nouvel** - Alain CABANEL, dir. ; Marie Thérèse CARNAC, adj. ; Jocelyne KUROWSKI, TR **Le Collet de Dèze** -

Gilbert MACH, retr. ; Mauricette MACH, retr. (ex élue CAPD) **Le Monastier** - Yvette BOISSIER, adj. ; David CHAMBON, dir. ; Sylvie GAILLARD, adj. ; Alain et Jeanne PANTEL, retr. **Le Pont de Montvert** - Claude ANACKIEWICZ, CPC ; Anne BASCLE, adj. él. ; Corinne BETTANCOURT, adj. él. ; Carole BOUDON, adj. él. ; Sylvie BRIONNE, RASED ; Lysiane CAVALLO, adj. él. ; Jacques CHAMPETIER, RASED ; Suzanne CHARDENOUX, retr. ; Cathy CUARTERO, adj. mat. ; Maryse JULIEN, retr. ; Marie Pascale LELEU, adj. mat. ; Gisèle LOUPIAS, retr. ; Marc LOUPIAS, retr. (ex élu CAPD) ; Florence POMMIER, dir. mat. ; Odile YZERN, adj. él. **Marvejols** - Laurence AURAND, TRBD Chabrits ; Bruno BATAILLE, réf. (ex élu CAPD) ; Jean BONIJOL, retr. ; Christophe BORDES, adj. Gr. scol. ; Michel et Marie Annick CHABOT, retr. ; Lauriane CHABREUIL, adj. mat. Fontanilles - André CLEMENT, retr. ; Pascal DECOUZE, dir. spécialisé ITEP Bellesagne ; Christine DUPRIEZ, adj. Gr. scol. ; Francis FALGUEYRAC, adj. SEGPA (ex élu CAPD) ; Martine FALLET, TR ; Huguette GAL, adj. SEGPA ; Cathy GONZALEZ, dir. Groupe scolaire (ex élue CAPD) ; Daniel GONZALEZ, détaché ; Patricia GOUTORBE-DENIS, dir. Annexe ; Jean Marie HERRERO, adj. Gr. scol. ; Stéphanie JULIEN, détachée ; Éric MASSON, TICE (ex élu CAPD) ; Dominique MONTEIL, adj. SEGPA ; Brigitte PAUL, insp. ; Geneviève PAULET, CPD ; Bruno PORTAL, adj. Gr. scol. ; Joëlle ROSSIGNOL, IMF Gr. scol. (élu CAPD sortante) ; Nadia SABATIER, RASED ; Laure SAPIN, adj. ; Arlette SEBELIN, retr. (ex élue CAPD) ; Armand SEBELIN, retr. ; Olivier TAURISSON, dir. maternelle Fontanilles ; Nicolas TROTTOIN, détaché ; Jacques VACQUIER, retr. (ex élu CAPD et

CAPN) ; Maryse VIDAL, retr. ; Bernard VIDAL, retr (élu CAPD sortant) **Mende** - Claudine BOURGEAT, adj. ; Gilbert CAYZAC, retr. ; Jeanine CAYZAC, adj. **Meyrueis** - Maxime DUMAZERT, retr. **Moissac Vallée Française** - Miguëlle AMORIN, dir. CHS ; Guy GALVIER, retr. (ex élu CAPD) ; Noëlle GALVIER, retr. ; **St Alban** - Thierry CAYOT, dir. **St Amans** - Joëlle LAJOUS, TR Rouffiac ; Dany ROUYEYRE, retr. ; Jean Marc ROUYEYRE, retr. (ex élu CAPD) Rouffiac **St Bauzille** - Isabelle ANACKIEWICZ, adj. ; Thérèse BLANCHER, retr. ; Pierre CHASTANG, TR ; Hélène COUDERC, adj. ; Fabienne COULET, adj. ; Denise FRECENON, RASED ; Jean Claude GAILLARD, adj. (élu CAPD sortant) ; Muriel LEPRETRE, adj. **St Chély d'Apcher** - Jean-Luc CHARDENOUX, adj. Le Ventouzet, **Ste Colombe de Peyre** - Sylvette FOUBERT, dir. mat. **Ste Croix Vallée Française** - Marie VEXLARD, TRZIL **Ste Enimie** - Dominique CHEYREZY, adj. ; Lucien LARTEAUD, TR ; Maryse MAURIN, retr. Les Laubies, **St Etienne du Valdonnez** - Michelle RESSEGUIER, dir. (élu CAPD sortante) **St Martin de Lansuscle** - Solange CAMPOS, adj. ; Jean Michel HUGUES, dir. **St Privat de Vallongue** - Nathalie MASSE-ROUX, ch. d'école **Vébron** -



Pour s'associer à cet appel : SNUipp Lozère Rue des Écoles 48000 MENDE

Élections CAPD

Dans le contexte actuel, comme le prouve tout le contenu de ce numéro d'ENSEMBLE, ces élections professionnelles revêtent une importance capitale.

Pour l'avenir de l'École publique, des enfants qui lui sont confiés et des personnels, elles constituent un acte de Résistance.

Elles sont l'occasion d'exprimer le refus des atteintes aux libertés et de l'arbitraire ainsi que l'attachement à l'équité et à la transparence.

La participation du plus grand nombre d'instituteurs et professeurs des écoles à ces élections est essentielle.

Vote par correspondance

le plus rapidement possible, à l'aide du matériel envoyé par l'Inspection Académique.

Les votes doivent être arrivés, **par la poste** à l'IA (enveloppe T) avant le 2 décembre.

N'oubliez pas

- de compléter et signer les enveloppes n°2
- de coller les enveloppes gommées

Deux votes sont à émettre : CAPD, couleur bleue
CAPN, couleur blanche

Pour être valables, les bulletins de vote ne doivent pas être raturés.

En cas de questions ou de problème ,

n'hésitez

pas à appeler le Syndicat .

Vote dans les 7 écoles de 8 classes et plus le **Mardi 2 décembre 2008**, de 9 h à 15 h. :

- Chanac maternelle et élémentaire
- Florac élémentaire
- Langogne élémentaire
- Marvejols élémentaire *La Coustarade*
- Mende groupe scolaire élémentaire
- Mende groupe scolaire maternelle *Los Solelhons*
- Saint Chély d'Apcher élémentaire

Vérifiez dès à présent votre inscription sur la liste électorale.

Refusez la division, **Votez SNUipp-FSU.**

Un Syndicalisme pour tous, offensif et efficace, présent dans toute l'éducation, la recherche, la culture

Le vendredi 7 novembre
147 votes étaient parvenus
à l'Inspection académique
sur 399 inscrits
pour le vote par correspondance.

VOTEZ,
et faites voter.



CAPD Lozère

Liste

présentée par le

SNUipp-FSU.

1 - BAUMLE Sandrine P.E.

1/2 référente MDPH + 1/2 CHS
SAINT-ALBAN

2 - DUPENLOUP Jean-Charles P.E.
TR BD FLORAC

3 - PERRET Nathalie P.E.
Adjointe Barjac

4 - DOUET Éric P.E.
TR ZIL AUMONT

5 - HICAUBERT Karine P.E.
Adjointe LA CANOURGUE

6 - MARTIN Christelle P.E.
Adjointe LE CHASTEL NOUVEL

7 - TAURISSON Samuelle P.E.
Classe Unique LES BONDONS

8 - CORDESSE Claire P.E.
Maître G RASÉD MARVEJOLS

9 - GILLES Estelle P.E.
Adjointe Maternelle LANGOGNE

10 - BONNEFILLE Claude P.E.
Bec de Jeu BALSIEGES

CAPA PEGC

Académie de Montpellier

CHARDENOUX Michèle

PEGC Anglais

Collège Henri Bourrillon MENDE

Agir Ensemble

**La force de notre profession
c'est son Syndicat, c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

ÉCHELONS	INSTITUTEURS						PROFESSEURS DES ÉCOLES						P.E.G.C.					
	A D J O I N T	DIRECTION			S P É - I M F	Dir. Spé 1 à 4 Cl.	A D J O I N T	DIRECTION				S P É - I M F	H O R S C L	C L N O R M.	H O R S C L	C L E X C		
		1 Cl.	2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.				1 Cl.	2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +						S E G P A	
11e	140	141	144	148	144	149	175	176	180	184	187	189	177		149			
10e	128	129	132	136	132	136	163	164	167	171	174	176	165		137			
9e	117	118	121	126	121	126	150	151	154	158	161	163	152		130			
8e	111	112	115	119	115	119	141	142	145	149	152	154	142		122			
7e	Retraités: pension < 1400€ 84 € pension > 1400€ 90 €						131	132	135	139	142	144	134	210	116			
6e							121	122	126	132	135		128	199		174		
5e	AVS, Adjt d'éducation, EVS : 46 € Disponibilité, Congé parental : 46 € Congé de formation :						114	115	118	122	125			187		162		
4e	80 % de la cotisation et selon le temps partiel : 50 %, 75%... de la cotisation.						109	110	113	117	120			173		149	198	
3e							104	105	108	112	115			163		137	186	
2e							PE1 IUFM et LC sans poste : Gratuit PE2 IUFM et LC en poste : 81 €						152			130	174	
1er													134			122	162	

Attention ! 66 % de la cotisation syndicale sont déduits du montant de l'impôt.

BULLETIN D'ADHÉSION 2008-2009

au SNUipp - FSU, rue des Écoles 48000 MENDE Tél. : 04 66 49 15 90

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats Rue des Écoles 48000 MENDE.**

RASED

Que ferons-nous demain dans nos classes avec nos enfants en grande difficulté? SIGNEZ en ligne www.sauvonslesrased.org

Directions

Inscription sur les **listes d'aptitude**, rentrée 2009
 aux fonctions de directeur d'école maternelle et élémentaire de 2 classes et plus pour le **12 décembre 2008.**



Aux emplois de directeur d'établissements spécialisés avant le **12 décembre 2008.**

à consulter sur le site du SNUipp 48 :

<http://48.snuipp.fr>

la lettre ouverte d'un directeur d'école, les documents pour la grève du 20.



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse
N°0407 S 06095
 Imprimé par nos soins
 Prix : 2 €
ISSN 1244.0701

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 48. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 48.
Publication mensuelle